

## L'ACCP et le développement professionnel

L'ACCP appuie fortement le développement professionnel permanent pour tous les membres et fait la promotion de la poursuite des possibilités d'apprentissage qui favorisent l'acquisition diversifiée et en profondeur de connaissances, ainsi que le perfectionnement des compétences. L'acquisition diversifiée désigne notamment la formation qui au conseiller donne accès à de nouveaux domaines de compétences et à de nouvelles activités d'apprentissage, comme le fait d'apprendre une nouvelle forme d'intervention thérapeutique. L'acquisition en profondeur désigne le fait de se tenir à jour au sujet des pratiques exemplaires dans le domaine des services de counseling et de développer des habiletés et des connaissances à un niveau plus avancé. Par conséquent, on s'attend à ce que les conseillers choisissent de s'engager dans une démarche de développement professionnel dont la portée va au-delà de leurs activités dans leur milieu de travail actuel.

Le Dossier d'activités de développement professionnel vise à rendre compte de la diversité des activités entreprises par les conseillers et que l'ACCP considère comme admissibles à des crédits. On ne s'attend pas des candidats qu'ils soient représentés dans toutes les catégories de développement professionnel; cependant, le tableau peut s'avérer utile aux conseillers pour l'analyse des activités de perfectionnement entreprises, tout en leur fournissant un point de repère pour le perfectionnement à venir.

Les membres qui sont **Conseillers canadiens certifiés (CCC) sont tenus d'acquérir un minimum de 36 crédits d'éducation permanente (CÉP) directement liés au counseling et/ou à la psychothérapie, durant chaque période de certification de trois ans, et de fournir une attestation documentée de leur engagement dans ces activités de développement professionnel.** Le dossier d'un professionnel accompli affichera une variété d'activités de formation et de contributions professionnelles.

Les occasions d'éducation permanente liées au counseling et à la psychothérapie sont diversifiées. Par exemple, les formations en expérience somatique et Hakomi sont reconnues en tant qu'approches pour la thérapie auprès des clients et sont clairement liées au counseling. D'autres domaines de formation, comme le Reiki et la méditation, peuvent être liés au counseling ou à la psychothérapie si le thérapeute utilise ces méthodes en les combinant à des approches établies en counseling et en psychothérapie. Dans certains cas, le lien direct est explicitement établi dans la description de la séance de formation, et l'on peut alors créditer la formation en tant que mise à niveau/perfectionnement. Dans d'autres cas, la description de la séance correspond davantage à une démarche visant le bien-être personnel et la pleine conscience; la formation peut alors correspondre davantage à des crédits de perspicacité personnelle/étude de soi.

## Crédits d'éducation permanente de l'ACCP

### Définition des termes

Terme	Définition
<b>Activités éducatives</b>	
Perspicacité personnelle/étude de soi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement dans des activités centrées sur l'amélioration de la conscience de soi, de la compréhension de soi ainsi que de la perspicacité</li> </ul>
Étude indépendante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement dans une lecture et/ ou une recherche professionnelle dirigée par soi</li> </ul>
Étude de pair	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation dans des activités de pair régulières et collaboratives comme de la supervision de pair, des groupes d'études de pair et des communautés de développement professionnel.</li> <li>Peut être complété en personne, par téléconférence, avec Skype ou en ligne.</li> </ul>
Recevoir de la supervision après les études	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recevoir de la supervision régulière et formellement structurée après les études avec un superviseur qualifié (voir <a href="http://www.ccpa-accp.ca/fr/certificationapplication/#char">http://www.ccpa-accp.ca/fr/certificationapplication/#char</a>)</li> </ul>
Congrès, ateliers, en services, webinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence à/ ou participation à des congrès, ateliers, en services et webinaires sur le sujet du counseling et de la psychothérapie.</li> <li>Peut être complété en personne, par téléconférence, avec Skype, en ligne, etc.</li> <li>Inclut les webinaires de l'ACCP et de la <i>Mental health Academy</i></li> </ul>
Mise à jour/formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achèvement d'un cours ou d'une formation de mise à jour pour des qualifications additionnelles en counseling/ psychothérapie</li> <li>Peut être offert en personne, par téléconférence, avec Skype, en ligne, etc.</li> <li>Inclut les formations de la <i>Mental Health Academy</i></li> </ul>
Formation de cycle supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achèvement d'un cours au niveau supérieur relié au counseling/ à la psychothérapie.</li> </ul>
<b>Contributions professionnelles</b>	
<i>Activités et rôles d'adhésion professionnelle</i>	
Engagement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement professionnel en tant que membre d'un comité, d'un conseil d'administration ou de l'exécutif d'un corps de réglementation ou d'une association/organisation professionnelle relié au counseling/ à la psychothérapie.</li> <li>Inclut la préparation, participation et suivi en personne, par téléconférence, avec Skype, en ligne, des réunions, etc.</li> </ul>

Terme	Définition
<i>Bénévolat professionnel</i>	
Bénévolat professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement et travail bénévole dans une capacité professionnelle de counseling ou de psychothérapie incluant des consultations, du counseling de crise, secours en cas de catastrophe</li> </ul>
<i>Activités de supervision, de présentation et d'enseignement</i>	
Fournir de la supervision après les études	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir de la supervision régulière après les études en counseling ou psychothérapie où le superviseur a rencontré les exigences de supervision de l'ACCP</li> </ul>
Développement de présentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une présentation à un congrès, d'une présentation d'affiche, d'un atelier, d'un en-service, d'un webinaire, etc. dans le domaine du counseling/ de la psychothérapie.</li> <li>• Planification, recherche, conception, préparation et assemblage de ressources/ matériels.</li> <li>• Peut compter envers des CÉP's une fois par présentation seulement</li> </ul>
Livraison de présentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première livraison d'une présentation à un congrès, d'une présentation d'affiche, d'un atelier, d'un en-service, d'un webinaire, etc. dans le domaine du counseling/ de la psychothérapie</li> </ul>
Développement de cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un cours universitaire ou collégial dans le domaine du counseling/ de la psychothérapie</li> <li>• Comprend la planification et la recherche, la conception du syllabus, la préparation et le rassemblement des ressources et des matériels ainsi que la préparation des leçons</li> </ul>
<b>Contributions professionnelles</b>	
Enseignement d'un cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseigner un cours universitaire ou collégiale dans le domaine du counseling/ de la psychothérapie pour la première fois</li> </ul>
<i>Activités d'écriture professionnelles</i>	
Écrit académique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écrit académique au sujet du counseling et/ou de la psychothérapie</li> <li>• Inclut un article de journal, un chapitre d'un livre et un livre</li> <li>• Être auteur ou co-auteur d'un écrit publié</li> </ul>
Écrit appliqué	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écrit appliqué pour le lieu de travail ou profession reliée au counseling et/ ou à la psychothérapie</li> <li>• Inclut des manuels, guides et bulletins d'information de formation et de procédures tels que Cognica, des blogs et la facilitation des discussions de forums d'associations professionnelles en ligne</li> </ul>

**Crédits d'éducation permanente de l'ACCP :  
Transition de 24 heures-crédits à 36 heures-crédits par cycle de certification**

Type d'événement d'éducation permanente 2011	Valeur CÉP 2011	Valeur CÉP 2012	Type d'événement d'éducation permanente 2012
Atelier (comprend les webinaires – première fois)	1 crédit pour chaque heure	1 crédit pour chaque heure	Congrès, ateliers, séances au travail, webinaires (s'applique uniquement à la première élaboration)
Temps de préparation en vue de présenter un atelier (première fois)	1 crédit pour chaque heure	1 crédit pour chaque heure	Élaboration de la présentation (s'applique uniquement au temps de la première élaboration)
Cours suivi au collégial ou à l'université	15 crédits	1 crédit par période de 3 heures jusqu'à un max. de 12 crédits	Travail dans le cadre d'un cours universitaire
Temps de préparation en vue de donner un cours collégial ou universitaire (première fois)	15 crédits	1 crédit pour chaque heure de préparation	Élaboration du cours (s'applique uniquement au temps de la première élaboration)
Temps de préparation en vue de donner un cours de niveau maîtrise (première fois)	15 crédits	1 crédit par période de 3 heures d'enseignement jusqu'à un max. de 12 crédits	Enseignement du cours (s'applique uniquement au temps de la première élaboration)
Temps de préparation pour la rédaction d'un article	24 crédits	1 crédit par heure (selon une estimation raisonnable)	Écrit académique
Temps de préparation pour la rédaction d'un livre	24 crédits	1 crédit par heure investie (selon une estimation raisonnable)	Écrit appliqué
<b>Les CÉP de plus de 24 heures-crédits ne peuvent pas être reportés dans la période de certification ultérieure.</b>		1 crédit pour chaque heure	Perspicacité personnelle/étude de soi
		1 crédit pour chaque heure	Étude indépendante
		1 crédit pour chaque heure	Étude de pair
		1 crédit pour chaque heure	Recevoir de la supervision après les études supérieures (réservé aux membres non inscrits au tableau d'un ordre professionnel. [Les heures de supervision sont une exigence réglementaire.]
		1 crédit pour chaque heure	Mise à niveau/formation
		1 crédit pour chaque heure	Engagement professionnel
		1 crédit pour chaque heure	Bénévolat professionnel
		1 crédit pour chaque heure	Fournir de la supervision après les études supérieures (les heures admissibles sont effectuées au-delà de celles exigées en milieu de travail)
		1 crédit pour chaque heure	Livraison de présentation (s'applique uniquement au temps de la première élaboration)
			<b>Les CÉP de plus de 36 heures-crédits ne peuvent pas être reportés dans la période de certification ultérieure</b>

## **Les crédits d'éducation permanente de l'ACCP Record d'activités de développement professionnel**

Vous êtes encouragés à vous engager dans une variété d'activités éducatives et de contributions professionnelles comme défini ci-dessous. SVP comptez chaque activité de développement professionnel une fois seulement. **SVP notez que l'obligation à diversifier les activités de développement professionnel repose sur le membre. L'ACCP tiens compte du nombre de crédits d'éducation permanente par cycle de certification seulement.**

Dans le record d'activités professionnelles de six colonnes de l'ACCP :

- **Événements éligibles** sont les activités décrites dans le document *Définition des termes*.
- **Documents requis** par l'ACCP pour chaque activité est décrite dans la seconde colonne. Cette documentation doit être soumise électroniquement ou par la poste à moins qu'autrement avisé par le/la coordinateur/trice de CÉP's.
- **Nombre de CÉP's** indique le nombre de CÉP's qui sont attribués pour chaque événement éligible.
- **Total des crédits cumulés** fourni un espace pour déclarer le grand total des crédits qui ont été obtenus pour les événements éligibles. Ceci permet au tableau de servir comme un record cumulatif de développement professionnel pour que les conseillés puissent tenir compte des CÉP's ajoutés eux-mêmes.
- **Maximum de CÉP's recommandés par cycle de certification** fourni des recommandations d'heures de CÉP's pour assister à diversifier les activités de développement professionnel des membres pendant chaque cycle de certification.
- **CÉP's soumis durant ce cycle** fourni un espace pour que les candidats reportent le nombre de CÉP's qu'ils ont obtenus dans chaque événements éligible afin d'atteindre un total cumulatif de 36.

SVP notez que les CÉP's en excès de 36 heures ne peuvent pas être transférés à la prochaine période de certification.

SVP VOUS RAPPELER DE SOUMETTRE VOS CÉP'S UTILISANT LE FORMULAIRE DE CÉP'S SUR LE SITE WEB DE  
L'ACCP: [www.ccpa-accp.ca](http://www.ccpa-accp.ca)

START DATE: \_\_\_\_\_

END DATE: \_\_\_\_\_

Événements éligibles	Documentation requise	Valeur du crédit	Total des crédits cumulés	Maximum de CÉP's recommandés par cycle de certification	CÉP's soumis durant ce cycle
<b>Activités éducatives</b>					
Perspicacité personnelle/étude de soi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sommaire des activités (ex: registre d'activités) et déclaration signée</li> </ul>	1 crédit par heure		Maximum de 6 par cycle de certification	
Étude indépendante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sommaire des activités (ex: registre d'activités ou bibliographie annotée) et déclaration signée</li> </ul>	1 crédit par heure		Maximum de 6 par cycle de certification	
Étude de pair	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sommaire des activités d'études partagées et déclaration signée</li> </ul>	1 crédit par heure		Maximum de 6 par cycle de certification	
Recevoir de la supervision après les études  *Les heures de supervision comme CÉP's sont seulement disponibles aux membres qui ne sont pas inscrits à un collège de réglementation. (Les heures de supervision sont une exigence de réglementation).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description brève de la nature de la supervision; registre des dates durée des sessions; déclaration signée par le superviseur et le supervisé</li> <li>Qualifications du superviseur et information contacte</li> </ul>	1 crédit par heure		Maximum de 18 par cycle de certification	
Congrès, ateliers, en services, webinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Confirmation d'inscription et de présence</li> <li>Le nombre d'heures réclamées doivent correspondre avec l'inscription (si les heures ne sont pas indiquées sur le formulaire d'inscription, fournissez d'autres preuves à l'appui)</li> </ul>	1 crédit par heure		Maximum de 36 par cycle de certification	

Événements éligibles	Documentation requise	Valeur du crédit	Total des crédits cumulés	Maximum de CÉP's recommandés par cycle de certification	CÉP's soumis durant ce cycle
Mise à jour/formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description du programme et relevé, certificat et/ou diplôme</li> </ul>	1 crédit par heure		Maximum de 18 par cycle de certification	
Formation de cycle supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description des cours et relevé de l'université</li> <li>Le nombre d'heures créditées doit être indiqué</li> </ul>	1 crédit par 3 heures pour un maximum de 12 crédits par cours		Maximum de 18 par cycle de certification	
<b>Contributions professionnelles</b>					
<i>Activités et rôles d'adhésion professionnelle</i>					
Engagement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bref résumé du rôle; registre d'activités; déclaration signée</li> <li>Estimation raisonnable d'heures investies dans les réunions et activités de préparation et de suivi</li> </ul>	1 crédit par heure		Maximum de 18 par cycle de certification	
<i>Bénévolat professionnel</i>					
Bénévolat professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bref résumé du rôle professionnel; registre d'activités; déclaration signée</li> <li>Estimation raisonnable d'heures investies dans les activités volontaires professionnelles</li> </ul>	1 crédit par heure		Maximum de 18 par cycle de certification	
<i>Activités de supervision, de présentation et d'enseignement</i>					
Fournir de la supervision après les études* *Les heures éligibles sont celles au-delà des exigences du lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description brève de la nature de la supervision; registre des dates durée des sessions; déclaration signée par le superviseur et le supervisé</li> <li>Qualifications du superviseur et information contacte</li> </ul>	1 crédit par heure		Maximum de 18 par cycle de certification	

Événements éligibles	Documentation requise	Valeur du crédit	Total des crédits cumulés	Maximum de CÉP's recommandés par cycle de certification	CÉP's soumis durant ce cycle
Développement de présentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie de l'invitation à présenter et/ou résumé accepté; copie du dépliant, plan, et/ou agenda; déclaration signée</li> <li>• Estimation raisonnable d'heures de préparation</li> <li>• Les CÉP's s'appliquent une fois seulement pour la première fois que la présentation est préparée</li> </ul>	1 crédit par heure		Maximum de 18 par cycle de certification	
Livraison de présentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie de l'invitation à présenter et/ou résumé accepté; copie du dépliant, plan, et/ou agenda; déclaration signée</li> </ul>	1 crédit par heure		Maximum de 18 par cycle de certification	
Développement de cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description du cours du calendrier/catalogue de l'institution; syllabus/plan du cours</li> <li>• Doit indiquer le nombre d'heures créditées</li> <li>• Le cours doit être relié au counseling</li> <li>• Estimation raisonnable d'heures investies</li> <li>• Les CÉP's s'appliquent une fois seulement pour la première fois que le cours est préparé</li> </ul>	1 crédit par heure		Maximum de 18 par cycle de certification	
<b>Contributions professionnelles</b>					
Enseignement d'un cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description du cours du calendrier/catalogue de l'institution; syllabus/plan du cours</li> <li>• Doit indiquer le nombre d'heures créditées</li> <li>• Le cours doit être relié au counseling</li> <li>• Estimation raisonnable d'heures investies</li> <li>• Les CÉP's s'appliquent une fois</li> </ul>	1 crédit par 3 heures pour un maximum de 12 crédits par cours		Maximum de 18 par cycle de certification	



Événements éligibles	Documentation requise	Valeur du crédit	Total des crédits cumulés	Maximum de CÉP's recommandés par cycle de certification	CÉP's soumis durant ce cycle
	seulement pour la première fois que le cours est présenté				
<i>Activités d'écriture professionnelles</i>					
Écrit académique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir une référence de style APA; copie du résumé pour l'article du journal; photocopie de la couverture et/ou table des matières pour identifier la contribution du livre; déclaration signée par le membre</li> </ul>	1 crédit par heure investie (basé sur une estimation raisonnable)		Maximum de 18 par cycle de certification	
Écrit appliqué	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration signée par le membre accompagné de preuves à l'appui telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Une photocopie de la couverture et de la table des matières pour identifier le contenu et la contribution</li> <li>b) Lien au blogue ou forum</li> <li>c) Lettre de nomination en tant que facilitateur du forum</li> </ul> </li> <li>• Estimation raisonnable des heures investies</li> </ul>	1 crédit par heure investie (basé sur une estimation raisonnable)		Maximum de 18 par cycle de certification	
<b>Total des crédits de contributions professionnelles reportées pour ce cycle: _____</b>					
<b>Total des crédits de contributions professionnelles reportées ce cycle de toutes les catégories (sujets aux limites notées dans la colonne 6): _____</b>					

## **Le projet de recherche de crédits d'éducation permanente de L'ACCP -Bénévoles recherchés-**

Êtes-vous intéressé à tenir compte de vos crédits d'éducation permanente annuels de manière volontaire et de fournir vos remarques à l'ACCP à travers courriels?

L'ACCP lance un projet de recherche informel relié aux motifs des crédits d'éducation permanente parmi nos membres.

Le perfectionnement professionnel continu et de qualité pour tout les membres de l'ACCP est une initiative majeure de l'association. Pour cette raison, nous aimerions trouver des façons de promouvoir des stratégies pour aider nos membres à tenir compte et planifier des programmes éducatifs efficaces qui supportent leur développement professionnel et leurs buts personnels.

### Comment est-ce que le projet est structuré?

Pour commencer notre recherche au sujet des motifs des crédits d'éducation permanente parmi nos membres, nous avons rassemblé un comité de pairs pour identifier une distribution efficace des CÉP's afin de promouvoir l'ampleur et la profondeur dans les plans d'éducation professionnelle.

Utilisant le record d'activités de développement professionnel destiné à capturer la variété d'activités dans lesquelles les conseillers s'engagent et que l'ACCP considère éligible comme crédit pour tous nos membres, le comité a inséré une colonne dans la marge du côté droit qui indique le niveau potentiel maximum d'exposition au sujet pour balancer le plan d'éducation.

### Comment puis-je me porter volontaire?

- 1) Utilisant le formulaire ci-dessous, insérez le 'Temps de départ' et le 'Temps de terminaison' de votre bénévolat.
- 2) Insérez le nombre de CÉP's dans lesquels vous vous engagez dans les événements variés éligibles pour une période d'un an.
- 3) À la fin de l'année, envoyez votre formulaire complété avec toutes remarques anecdotiques à propos de l'utilisation du formulaire et de son contenu à l'ACCP : [insérez l'adresse courriel].

### De quoi dois-je me rappeler?

- 1) Ce projet de recherche est volontaire. Il n'y aura pas de révélation qui implique l'identification des personnes qui décident de devenir volontaire.
- 2) Les limites indiqués sur la colonne 'CÉP's soumis durant ce cycle' sont des recommandations potentielles pour le but de ce projet de recherche. Vos remarques influenceront le contenu ultérieur de cette colonne.
- 3) **VOUS DEVEZ SOUMETTRE VOS CÉP'S AUX SERVICES DE L'ADHÉSION UTILISANT LE FORMULAIRE ET PROTOCOL RÉGULIER.** Ce projet de recherche est séparé de et en addition de vos soumissions régulières de CÉP's.